

Affiché le

ID: 066-246600449-20200915-108_20_SPANC-DE



108/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des

Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en

session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René

Nombre de membres en exercice: 39

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants: 34

Date de convocation: 08/09/2020

<u>OBJET</u>: PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2019 SPANC66

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux (articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Étaient Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) — TAURINYA (Brouilla) — AUSSEIL (Caixas) — LEHOUSSINE (Camélas) — HUGE (Castelnou) — GABRIEL, DELGADO (Fourques) — BEZIAN (Llauro) — DE MAURY (Ste Colombe) — XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) — BOUFFIL (Terrats) — OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) — THIRIET (Tresserre) - ATTARD, QUINTA (Trouillas)-LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Procurations:

OLIVE, Président.

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)
P.BELLEGARDE (Passa)
P.GERICAULT (Oms)
A.BOURRAT (Thuir)
J.ALBERT (Trouillas)

Monsieur Thierry GABRIEL, est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78 e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 23/09/2020

Affiché le

ID: 066-246600449-20200915-108_20_SPANC-DE

108/2020

RAPPORT GENERAL D'ACTIVITES 2019 DU SPANC 66:

VU les statuts de la Communauté et sa compétence en matière d'assainissement sur le territoire intercommunal,

VU les statuts de la Communauté définissant l'adhésion de l'EPCI au SPANC 66 en matière d'assainissement autonome.

Le Président RAPPELLE à l'Assemblée que, dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes des Aspres est adhérente au SPANC 66.

Il en **RAPPELLE** les missions, précisant que le SPANC66 a en charge la réalisation des contrôles obligatoires de l'assainissement non collectif pour le compte des communes adhérentes.

Il **EXPOSE** que dans le cadre de son activité, un rapport d'activité annuel est établi par le syndicat, et communiqué, pour leur partie, aux communes concernées.

Il **INFORME** que les organes délibérants des EPCI adhérents, sont tenus de présenter au Conseil Communautaire le rapport global 2019, lequel a été communiqué avec la convocation à la présente séance.

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND acte du rapport général d'activités 2019 du SPANC 66.

<u>DIT</u> qu'il transmettra la délibération au syndicat dès qu'elle sera exécutoire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

René OLIVE

Rene OLIVE

Le Présh